



# Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU MARDI 23 JUIN A 19H30

L'an deux mille quinze, le mardi vingt trois juin à dix neuf heures trente en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

**Présents** : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Danielle Villain, Nelly Larousse, Alain Renard, Michel Palteau, Henri Demonceaux, France Tarrieu, Pascal Pelletier, Marie-Françoise Conan Petitot, Raymonde Sévéré, Sylvie Ollivier Henry, Eric Evrard, .

**Absents représentés** : Maurice Robin donne pouvoir à Serge Deloges ; Eric Thiébaud donne pouvoir à France Tarrieu

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h 30.

Madame Françoise Mithouard est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 avril 2015.**

**Vote 15 pour présents ou représentés.**

### **Ajout à l'ordre du jour**

- Modification de détail de la délibération de révision du PLU de la Commune.
- Autorisation de signer la nouvelle convention entre la Commune et l'Association de la crèche « Au Petit Saturnin ».

**Vote 15 pour présents ou représentés**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Location de la salle aux associations qui organisent des manifestations payantes**

Le Conseil Municipal avait déjà proposé eu égard au contexte économique difficile d'actualiser le montant de la location de la salle communale pour les particuliers de la manière suivante : les résidents : 300 € et les non résidents : 600 €.

Dans la même logique, le Conseil Municipal a souhaité que les Associations, lorsqu'elles organisent, non une activité mais une manifestation payante dans la salle communale, règlent la somme de 50 €.

Conscient du rôle déterminant que tiennent les associations dans l'animation du village, le Conseil Municipal sollicite votre compréhension pour cette participation qui prendra effet dès septembre 2015.

**Vote 15 pour présents ou représentés**

### **2 – Délibération relative aux subventions accordées aux associations pour l'année 2015**

C'est une nouvelle demande du Percepteur de prendre une délibération relative aux subventions accordées aux associations votées au budget primitif de l'année.

**Vote 15 pour présents ou représentés**

### **3 – Délibération pour appel à candidature et convention de groupement de commande en vue de l'élaboration du PLU de la commune de ST Cyr Sous Dourdan et la révision du PLU de la commune du Val Saint Germain**

Les candidats récupèrent un dossier de consultation comprenant le règlement et le cahier des charges puis une sélection de ces derniers sera faite.

**Vote 15 pour présents ou représentés**

### **4 – Modification de détail de la délibération de révision du PLU de la Commune**

La délibération du 1<sup>er</sup> juin (le conseil municipal du 17 avril 2015) concernant la mise en révision du PLU a été acceptée par la Sous-Préfecture mais contestée par la DDT. En effet, la mention d'une réunion publique doit figurer au paragraphe 4 et non au paragraphe 5.

**Vote 15 pour présents ou représentés**

### **5 – Convention de mise à disposition des locaux de la crèche à l'Association « Au Petit Saturnin »**

L'ouverture de la Crèche a eu lieu en 2009. Une convention a été signée en 2011 avec l'Association parentale « Au Petit Saturnin ».

Les termes de cette convention n'a jamais été appliqués.

Courant 2014-2015, des réunions ont lieu entre la commune et l'Association pour réviser cette convention qui sera applicable en octobre 2015. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signé cette convention.

**Vote 15 pour présents ou représentés**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Fait au Val Saint Germain, lejeudi 25 juin 2015

Le Maire

Serge Deloges